

LA LETTRE AUX SYNDICATS

SUPPLEMENT N° 1 AU N° 158 - SEPTEMBRE 2019

0,40€ - Diffusion gratuite aux syndicats

DOSSIER

CONFERENCE DES EHPAD DU 5 SEPTEMBRE 2019

EDITO

OUVERTURE DES TRAVAUX PAR Didier BIRIG

Secrétaire Général de la Fédération

des Services Publics et des services de Santé



Après avoir chaleureusement remercié l'ensemble des 180 participants à cette conférence, présents malgré les délais très courts d'organisation, le Secrétaire Général est revenu sur les raisons qui ont amené la Fédération à programmer cette conférence :

« Depuis plus de 18 mois, nous sommes sans réponse du gouvernement sur la situation catastrophique du secteur de la personne âgée. Les conditions de travail des personnels et de prise en charge des résidents se sont encore dégradées, et force est de constater que les revendications que nous portons n'ont pas abouties. L'intersyndicale SAPA qui est à la manœuvre sur ce dossier, nous montre aujourd'hui les limites de son action. Nous devons ensemble dresser des perspectives d'actions et prendre nos responsabilités comme nous l'avons fait en 2017 et redevenir le moteur de la contestation, pour faire aboutir nos revendications légitimes ... »

De nombreux camarades sont montés à la tribune par la suite pour délivrer le message qu'ils portaient sur la situation et entrevoir ensemble l'avenir.



Spécial EHPAD

La Lettre aux Syndicats
FO santé

Directeur de la Publication : Didier BIRIG

Impression et diffusion :

SARL d'édition de la Tribune Santé

153-155, rue de Rome 75017 PARIS

Tél. : 01 44 01 06 00

N° de Commission Paritaire : 0920 S 07484

ISSN N° 1774 - 1874

OUVERTURE DES TRAVAUX

Gilles GADIER - Secrétaire Fédéral -



Rappelle que depuis la conférence de 2017, rien n'avait évolué positivement concernant la situation des EHPAD.

L'opinion publique est sensible à nos analyses et revendications. Le gouvernement n'a pas pris la mesure de la situation des EHPAD :

- 2003 = 15000 décès à cause de la canicule dans les EHPAD
- Financement de la dépendance par la création du jour de solidarité que le gouvernement actuel voudrait doubler !

De 2004 à 2019 c'est 34 milliards d'euros de collectés.

Plusieurs rapports parlementaires confirment souvent nos analyses mais qui ne sont suivies d'aucune initiative gouvernementale.

Augmentation de la maltraitance institutionnelle.

Le personnel est pris en otage.

Les professions nécessaires dans ces établissements

manquent d'attractivité, donc de plus en plus de désaffectation et de manque de considération.

Il faut que le rapport de force contraigne le gouvernement à agir :

- a) 40 000 créations de postes immédiats pour obtenir à terme un ratio de 1 personnel pour 1 résident ou personne âgée.
- b) Relancer l'investissement dans les établissements
- c) Augmenter les salaires et l'attractivité des carrières
- d) Prime ASG à l'ensemble des aides-soignants
- e) Prime de sujétion à l'ensemble des personnels.

Cette conférence doit déclencher une dynamique pour construire le rapport de force, par la mobilisation et la grève !

Didier PIROT – Secrétaire Fédéral -

Explique l'histoire chaotique de l'intersyndicale + ADPA : EHPAD + soins à domicile.

Difficile de trouver un consensus entre 9 organisations syndicales sur des revendications claires.

On ne peut rien faire avancer au sein de l'intersyndicale, c'est donc à nous de prendre l'initiative.



Gilbert LIEBEN – (Belgique) CGSP – FSESP

Un historique est fait sur la fédéralisation de la Sécurité Sociale et du secteur personnes âgées.

Il nous explique le fonctionnement des secteurs personnes âgées en Belgique.

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Jacqueline EDOUARD
SANTE PRIVEE MAINE ETLOIRE



La forte mobilisation n'a pas fait évoluer la situation depuis 2 ans.

Exemple du mouvement que nous avons mené en juin 2019 dans les EHPAD de la mutualité du Maine et Loire.

L'action et la grève reconductibles permettent de faire avancer les revendications.

Force est de constater que Mme BUZYN n'a rien cédé. Notre revendication de 40 000 créations de postes n'a pas été satisfaite, loin de là, alors une question se pose : comment faire pour obtenir satisfaction sur la question des salaires et des effectifs ?

Nathalie LEGUILLY
FONDATION BS DE LAMANCHE



Notre établissement gère 3 EHPAD répartis sur le territoire Nord et centre du département de la Manche.

Nous mettons l'accent sur les emplois précaires.
Avec la suppression des contrats aidés, les EHPAD ont vu les effectifs diminuer.
La charge de travail est insupportable.
10 toilettes le matin avec le sentiment de travailler à la chaîne.

L'organisation du travail et le manque de personnel rendent l'institution maltraitante et les formations sur l'humanité proposées aux soignants sont vécues comme une provocation de l'institution par l'impossibilité de mise en oeuvre.

2017/2018 nous avons participé aux actions en faveur des EHPAD. Les actions ont été diverses.

Je souhaite qu'au cours de cette conférence les diverses expériences de chacun nous amènent à un début de réponse.

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Marie-Thérèse DUMAS
EHPAD DU PAYS D'URFE
LOIRE AUVERGNE RHONE ALPES



Il y a plus de 20 ans, nous avions le temps d'accompagner nos résidents.

Aujourd'hui, ceci devient de plus en plus compliqué. Augmentation de la pénibilité et des charges émotionnelles. Sentiment d'échec de beaucoup de personnels soignants. Peu de personnels qualifiées.

Il faut nous donner les moyens d'une prise en charge de nos aînés, assise sur le respect et la dignité.

Nathalie DENIS
CH DE LA BOCHE AUX FEES
BRETAGNE

Il faut faire de plus en plus de choix entre les différentes tâches que nous ne pouvons assumer.

La situation n'est pas la même partout, dans certains EHPAD il se passe quand même de belles choses.



HAUTES-ALPES



Aucun changement depuis 2017 dans la situation de nos établissements. Nous sommes épuisés.

Aujourd'hui, ce n'est plus possible d'accepter de voir les professionnels s'épuiser dans la prise en charge des résidents, cela instaure un climat délétère avec les familles.

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Jean-Jacques PEAUD
PAYS DE LOIRE



Les revendications sont les mêmes qu'en 2017.

Dresse un tableau complet et sombre de la situation dans la FPH.

Le 21 septembre, jour de manifestation pour les retraites, peut être un début pour agréger les revendications des EHPAD.

Peut-on penser sérieusement que les salariés des EHPAD puissent travailler jusqu'à 64 - 65 ans.

BRUNO IZARD
CH DE CARCASSONE
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Rappelle les différentes actions menées dans la région depuis 2 ans.

La région fédérale Languedoc-Roussillon n'a eu de cesse de prendre régulièrement des initiatives de mobilisation dans tous les EHPAD de la région (piquets de grève, conférences de presse, rencontres ARS, etc...).



Sandrine GUILLAIN
EHPAD LUNERY
SEINE MARITIME



2 AS pour 83 résidents la nuit.

On vieillit et cela devient de plus en plus dur.

On ne peut continuer dans ces conditions.

L'implication de FO dans les EHPAD permet aux personnels de se battre et d'espérer !!!

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Arnauld PIONNIER
CH DE CHARTRES
CENTRE



Augmentation des arrêts maladie
Augmentation des accidents de travail

Il n'y a plus de médecin dans les EHPAD.
La sécurité n'est plus assurée.
Les résidents sont de plus en plus âgés et de plus en plus dépendants.
Les glissement de tâches sont nombreux.
La qualité de vie au travail dans les EHPAD est bafouée.
Personnel épuisé.
La nouvelle tarification complexifie la situation.

Une infirmière de nuit d'astreinte pour tous les EHPAD du département (200 000 € de dépenses par an !!!) et qui en cas d'urgence recommande à l'établissement de faire appel au 15 !!!
Les moyens sont insuffisants.

Régis SARRAZIN
CH DE LAON
PICARDIE



Grève en juillet dans l'établissement, on a obtenu de petites améliorations.

La direction a pour réponse de redéployer deux infirmières de SSR mais avec en contre partie la fermeture de 25 lits de médecine SSR de l'hôpital de Segné, inacceptable.

La dépendance est en augmentation et les effectifs diminuent.

Les conditions de travail se dégradent d'années en années.

Les agents restent mobilisés et en attente d'une qualité de vie au travail digne de ce nom.

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Frédéric DAUVIER
*Résidence du Val d'Oudon-
MAINE ET LOIRE*



«On déshabille Pierre pour habiller Paul»

On ferme des lits de SSR pour redéployer des infirmiers.

Ceci est innacceptable !

La dépendance augmente, sans moyen supplémentaire.

Isabelle SECRET
*CH EURE SEINE EVREUX
NORMANDIE*



De moins en moins de formation d'AS en EHPAD. (Baisse de candidatures). Pour nos infrastructures - 50% en 2 ans. Manque de moyen humain.

Ce métier effraie plus qu'avant, c'est un métier qui use physiquement, on dénombre plus d'accident de travail en EHPAD que dans le bâtiment.

Manque de médecin. On en vient à recruter des dermatologues retraités pour y pallier à la pénurie médicale.

Tout cela entraîne des difficultés de prise en charge de nos aînés.

Jessy LECARDONNET
*CH EURE SEINE EVREUX
NORMANDIE*



Dans les EHPAD il n'y a pas que les personnes âgées qui meurent !! les personnels sont aussi concernés. Avant la fin de vie avait encore un sens !!! car on avait le temps de nous occuper des personnes âgées de les accompagner.

Le problème c'est que non seulement les résidents vieillissent mais l'accueil des personnes âgées dépendantes dans des conditions dignes se dégrade un peu plus chaque jour.

Les effectifs n'ont pas évolué alors que la charge de travail a augmenté.

Merci à la Fédération d'avoir organisé cet acte II.

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Sandrine REGNIER
EHPAD D'ALLIGRE MARANS
CHARENTE MARITIME



Les EHPAD du 17 vont mal. Les personnels sont en difficultés et en souffrance.
3 soignants de nuit pour 173 résidents.

1 poste IDE de nuit pour 3 établissements distants de 30 km ? Plus de respect du statut, plus de respect des salariés, plus de respect pour nos résidents.

Les agents sont en arrêts maladie et demandent des reconversions professionnelles.

Mais jusqu'à quand allons nous encore supporter tout cela ?
Ne lâchons rien mes camarades.

Laurence D'INTRONO et
Véronique PONTARLIER
EHPAD LES BLES D'OR ET LES FLORALIES

En Savoie nous voulons que les actions menées en 2017 et 2018 reprennent afin de se faire entendre et que le gouvernement prenne ses responsabilités. La prise en charge de nos aînés doit être une priorité nationale.

Dans un établissement sur 5 communes, le préfet veut imposer un appel d'offres afin de laisser le secteur privé une possibilité de rachat.

Une mairie s'est portée candidate pour reprendre l'établissement, la délibération suit son cours.

On veut garder nos services publics.

Manque de personnel

Manque de temps

Travail à la chaîne

Difficulté à fidéliser le personnel

Impossibilité de recruter du personnel qualifié comme non qualifié.



Manque de formation

Manque de compétence

Glissement de tâches

On ne respecte plus la dignité des résidents.

La maltraitance existe dans les EHPAD, OUI elle existe !

Rien ne remplacera la main d'un soignant pour accompagner la fin de vie de nos résidents.

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Marc REISDORF
SANTE PRIVEE S.O.I.S.
MOSELLE



Problème de la frontière et de la proximité avec l'Allemagne et le Luxembourg où les salaires des AS et IDE sont le double par rapport à la France, et parfois le triple !! Les professionnels vont travailler là bas.
«Sage est la jeunesse qui s'éclaire des vertus de la vieillesse».

Laurent DIGNAC
ACPPA LES ACANTBES
RHONE



Le groupe ACPTA comprend 42 EHPAD avec des accueils de jour. C'est 4033 places pour 2654 salariés.

Nous demandons une prise en charge des anciens de manière digne d'autant plus que les anciens de demain c'est nous.

Bien traiter les anciens c'est d'abord bien traiter ceux qui les aident, qui en ont la charge.

Transformer la prise en charge c'est cela l'enjeu de demain.

Henry PHILIPPE
CHU DE RENNES
BRETAGNE



Mon propos est le même que les camarades présents :

Manque d'effectif

Ratios soignants résidents trop bas pour accompagner dignement les personnes âgées,
Manque de reconnaissance tant professionnelle que salariale.

Sollicitations excessives de l'encadrement pour remplacer un collègue en repos.

Inefficacité des remplacements par interim

Epuisement physique

Soignants de tous les EHPAD de France, Unissons nous.

Gilles CALVET
CH-FO

ANALYSE SUR LE FINANCEMENT DES EHPAD

Le financement des établissements pour personnes âgées dépendantes est depuis des années compliqué, complexe et peu lisible pour le citoyen lambda, à l'exemple du principe de triple tarification mis en place dès 2002.

Le dernier avatar en date est intervenu en 2018. La dernière évolution de ce système avec l'instauration de :

- De l'EPRD (état prévisionnel des dépenses et recettes qui remplace la procédure classique du budget prévisionnel)
- Du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et moyens) , qui remplace les conventions tripartites.

Ces changements ont été calqués sur la réalité des établissements hospitaliers.

Deux temps distincts rythment désormais le « temps budgétaire » des EHPAD et il est important de bien connaître ces nouveaux jalons pour à la fois repérer les bons interlocuteurs mais aussi les périodes efficaces pour les interpeler.

1/ Temps de la transmission des données aux autorités de tarification

Dans cette nouvelle configuration, les trois sections tarifaires ne sont pas remises en cause ni le rôle des autorités de tarification (ARS et Conseil du département)

N'est pas davantage remise en cause l'obligation faite aux établissements de présenter aux instances d'un budget prévisionnel avant le 31 octobre de l'année n-1.

Toutefois, à cette date, ce n'est plus un budget prévisionnel classique qui est transmis à l'ARS et au département mais un seul document simplifié : « l'annexe activité » qui synthétise ce que va être l'activité de la structure exprimée en :

nombre de résidents, ventilés GIR par GIR

nombre de journées pendant lesquelles ceux-ci seront pris en charge.

C'est désormais l'envoi de ce document dûment complété et qui se télécharge sur le site de la CNSA qui vaut respect de la procédure budgétaire.

C'est incontestablement plus simple puisqu'il s'agit en réalité de l'application d'une formule mathématique, un calcul arithmétique ! Mais cela signifie la suppression de facto du dialogue budgétaire qui jusqu'alors prévalait ! Et de fait , désormais la discussion entre autorités de tarification et établissements n'intervient au plus tôt qu'en mars avril avec une autorisation budgétaire signifiée en juin/ juillet de l'année en cours !

Jusqu'à la réforme de 2018, il existait une procédure contradictoire qui permettait de discuter à la fois des dépenses et recettes et surtout permettait d'avoir un contentieux année après année ce qui n'est désormais plus le cas.

Depuis cette date, par ailleurs, tous les EHPAD, quel que soit leur statut/ nature juridique, sont soumis au régime EPRD/ CPOM et envoi de l'annexe activité.

Concrètement, les niveaux d'allocation de moyens pour les sections tarifaires Soins et Dépendance sont dorénavant



déterminés automatiquement, mécaniquement, par les deux indicateurs que sont respectivement PATHOS et GMP.

Pour la section Dépendance, alors qu'auparavant étaient pris en compte non seulement le GIR mais aussi l'environnement spécifique de l'établissement (équipement, vétusté, isolement, etc.), désormais est appliqué un point GIR départemental (c'est-à-dire une valeur moyenne du point GIR calculée à partir des deux années antérieures).

2/ Temps de la détermination des ressources encore allouées aux établissements :

- le budget exécutoire (c'est-à-dire l'EPRD lequel recouvre la présentation du budget classique assorti d'éléments de bilan tels que capacité d'auto-financement, état de la dette, etc.) ;
- l'annexe tarifaire (présentation par section tarifaire) ;
- l'annexe des effectifs (masse salariale et nombre d'agents)
- l'annexe activité (éventuellement modifiée) ;
- ainsi qu'un rapport budgétaire et financier détaillé établi par le directeur de l'établissement justifiant des choix budgétaires (arrêtés par les autorités de tarification !)

Après transmission de ce budget exécutoire, les autorités de tarification ont un mois pour répondre, faute de quoi on est dans le domaine de l'approbation tacite.

3/ Et le CPOM ?

Remplaçant les conventions tripartites (qui ont connu des fortunes diverses), le CPOM a pour objectif de fixer pour les 5 ans à venir et pour les trois sections tarifaires les tendances d'évolution des allocations de ressources.

Ce qui signifie qu'il n'y a plus de rebasage possible et que les seuls compléments de dotation ne peuvent être que le fruit de :

- crédits non reconductibles
- pour des dépenses non pérennes.

Conséquences diverses :

- Fin de l'étanchéité des sections tarifaires Soins et Dépendance sur les résultats de l'exercice comptable (un seul résultat à affecter)
- Une « libre » mais très théorique affectation des résultats puisque, en cas d'excédent la priorité doit être donnée à la réduction des déficits antérieurs ou bien en l'absence de déficit, à une réserve de compensation de la réduction des déficits!
- Il n'existe plus de reprise des déficits, ceux-ci sont affectés en report à nouveau (concrètement faire des réductions de dépenses dans l'exercice suivant pour les compenser).

En conclusion : Le secteur traverse une crise profonde, ponctué par le manque d'effectif, de faiblesse des salaires, de manque d'investissement.

Au terme de cet état des lieux techniques, on conclura par ce calembour : «la personne âgée est un sujet aride».

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Marc GANDON
GD DE LA SARTHE



MARS 2018, c'est la grève EHPAD avec 31 % de grévistes, historique dans les EHPAD.
Epuisement, démotivation, l'objectif de 1 pour 1 n'est pas atteint.

Pas de directeur, pas de médecin ??

Difficulté de recrutement.

Plan de retour à l'équilibre.

Risque de fermeture de l'établissement.

Revendications :

- Augmentation du personnel et des salaires.



Salim MENASRID
CHR METZ THIONVILLE
MOSELLE - LORRAINE

Le constat est détestable

Mépris du personnel des EHPAD

Mépris de nos aînés en faveur des économies

Démision à outrance de nos collègues.

Malgré le combat des familles, des syndicats avec les personnels, la politique est toujours la même : économie, restriction des budgets alloués

Chez le groupe KORIAN c'est :

300 EHPAD en France, 20 000 salariés.

Dans le Privé, se syndiquer est compliqué par la pression des employeurs.

Manque d'aide-soignant chronique.

Dans 9 EHPAD KORIAN il manque des AS, au minimum 2 et jusqu'à 5 selon les services.

Il y a 6 AS diplômés pour 13 postes dont 7 non diplômés.

On ne parle même pas de l'encadrement, du suivi des soins, de compétence et de connaissance.

Isabelle JALLAIS
KORIAN
CENTRE



EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

INTERVENTION DE YVES VEYRIER

Yves VEYRIER
SECRETAIRE GENERAL
DE LA CONFEDERATION FO



Rappelle le rôle essentiel des EHPAD pour nos personnes âgées.
Rappelle le soutien entier, déterminé des revendications portées par la Fédération.
Rappelle l'appel à la mobilisation sur les retraites le 21 Septembre 2019, et que, l'ensemble des revendications ont vocation à être portées ensemble.

Patrick ROUVRAIS
CH D'AUXERRE
L'YONNE BOURGOGNE



Ne pas oublier les personnels administratifs, techniques et ouvriers.

GIR - PATHOS - GMP - CASA -

Aucun acronyme ne répond aux besoins des établissements.

Seule FO pose les bonnes problématiques, porte les bonnes revendications.

Pascal LETANG
DORDOGNE



Les conditions de travail sont calamiteuses.

Toilette au rabais

Repas au lance pierre

Des ratios aux antipodes du 1 agent /1 résident

Changement de planning incessant

Repos décalés

glissements de tâches

Salaire en berne

Donc oui la coupe est pleine

Grève reconductible dans tous les EHPAD de France.

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Robert ALEXANDRE
CH DE CHINON
INDRE ET LOIRE



On est tous concernés !
Pour les plus chanceux d'entre nous, on deviendra un
jour une personne âgée.

Nous devons construire les conditions nécessaires pour
une manifestation EHPAD nationale sur Paris.

David VASSEUR
EHPAD LES BALCONS DE TIVOLI
GIRONDE AQUITAINE



Insuffisance tarifaire
Maltraitance
Financement très insuffisant. Le gouvernement ne veut
pas voir. Il n'y a plus d'argent pour nos anciens.
On est tous concernés !

Manifestation EHPAD nationale sur Paris.

YannLE FOL
GD LOIRE ATLANTIQUE



Redonner du sens au travail des salariés des EHPAD.

Nous sommes victimes des priorités budgétaires qui oublient
les EHPAD.

Nous traitons de plus en plus de demandes de reconversions
professionnelles.

Un absentéisme exceptionnel.

Les revendications s'obtiendront par la grève !!!

EXTRAIT INTERVENTIONS DES DELEGUES

Frédérique NAY
GD DE LA MAYENNE
PAYS DE LOIRE



Manque de considération
Enquête sur la Mayenne a été diligentée par FO 1/3
des personnels ont répondu à notre enquête.

Ce qui démontre l'intérêt porté sur les analyses et les
perspectives d'action de FO.

Laétitia CARIOT
CH BOLLENE EHPAD
VAUCLUSE PACA



Grâce à FO je suis devenue actrice de ma vie de
salariée en EHPAD et militante.

FO m'a permis de m'investir et de me donner des
envies d'engagement et de prises de responsabilités.

Il faut revendiquer pour les EHPAD.

CONCLUSION

INTERVENTION de Dominique REGNIER **Secrétaire Général Adjoint de la Fédération** **des Services Publics et des Services de Santé** **FORCE OUVRIERE**

Il se félicite de la tenue de cette conférence et de la qualité et de la motivation des camarades.

Il rappelle que le dossier des EHPAD concerne les deux versants de la Fédération (Fonction Publique Territoriale et Fonction Publique Hospitalière) ainsi que les structures privées lucratives et non lucratives des secteurs sociaux et médico-sociaux.

« Il souligne que les conditions de travail sont difficiles dans les services d'aide à domicile où les emplois sont précaires.

Il conclut en constatant que la mission sur sur les métiers du Gand Âge ne connaît pas bien le secteur médico social de la fonction publique territoriale. »



CLOTURE DE LA CONFERENCE par Didier BIRIG

Secrétaire Général de la Fédération **des Services Publics et des Services de Santé** **FORCE OUVRIERE**

Il se félicite de l'adoption de la motion, il remercie les 180 participants à cette conférence et souligne la richesse des interventions toujours plus désespérantes.

Il engage tous nos syndicats à faire en sorte que les 7136 EHPAD du territoire de la Fonction Publique Hospitalière, de la Fonction Publique Territoriale et du secteur privé entrent en grève à compter du 15 octobre 2019 à l'occasion de la remise du rapport El Khomry.

Le 15 octobre 2019 sera une journée de grève nationale à l'appel de FORCE OUVRIERE de tous les EHPAD, reconductible jusqu'à l'obtention de nos revendications (le mouvement de grève débutera dès le 23 septembre 2019).

RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR -

Présentation et lecture de la motion par Gilles GADIER, proposée par la Fédération à la conférence.

Après discussion et amendement, celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

MOTION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE VOTÉE À L'UNANIMITÉ - 1 VOIX

MOTION CONFÉRENCE DES EHPAD et SERVICES À DOMICILE 5 SEPTEMBRE 2019

La conférence nationale des EHPAD s'est tenue à l'initiative de la Fédération des Personnels des services publics et de santé Force Ouvrière le 5 septembre 2019 au siège de la confédération CGT-FO, 141 avenue du Maine 75014 Paris.

Elle a réuni plus de 180 délégués tous acteurs dans le secteur de la personne âgée dépendante et représentants l'ensemble des départements.

A cette occasion ils ont exprimé les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés et précisé avec force, sur la base d'exemples très concrets, l'état de plus en plus déplorable de leurs conditions de travail.

Ces témoignages révèlent la souffrance des personnels sur le terrain et font apparaître très clairement :

- Un manque d'effectif permanent, par un ratio personnel/résident totalement insuffisant et inadapté aux missions confiées aux agents, générant une maltraitance institutionnelle dont les personnels et les résidents sont les victimes ;
- Des conditions de travail très fortement dégradées, ayant pour conséquence une explosion des accidents et arrêts de travail, deux fois plus nombreux que dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ;
- Les métiers et l'image des professionnels travaillant auprès des personnes âgées a été dévalorisée, elle est devenue désastreuse. En atteste la baisse du nombre de candidatures aux concours d'entrée des instituts de formation des Aides-soignants qui a baissé de 25% entre 2012 et 2017 ;
- Le sentiment d'un manque total de considération au regard du manque de moyens, matériels et humains et du niveau des rémunérations ;
- La notion de grande précarité des agents dans le secteur de l'aide à domicile en raison d'une durée de travail à temps non complet et le très grand nombre de contrats à durée déterminée pour un personnel essentiellement féminin ;
- Les contraintes concernant la possibilité d'obtenir la prime d'assistant de Soins en Gériatrie (ASG), dont l'obtention est un véritable parcours du combattant par l'obligation (nouvelle) de validation de l'opérateur France Compétence. Y compris pour les personnels ayant déjà suivi la formation.

En réponse à ce constat pour le moins alarmant, la conférence constate et déplore qu'aucune réponse urgente n'est apportée par le Gouvernement, si ce n'est la commande d'un énième rapport, « le rapport LIBAULT Grand Age et autonomie » qui a été remis le 28 mars 2019 à la Ministre, avec ses 175 propositions. Ce qui laisse même d'après la présidente de la CNSA, le secteur d'aide à domicile « au milieu du chemin ».

Par ailleurs, ne doit-on pas voir en cette répétition de rapports (le dernier confié cet été à Mme EL-KOMRI sur les métiers du grand Age), un moyen délibéré de retarder les prises de décisions pour ne pas répondre à la revendication qui est la nôtre depuis maintenant plus de 3 années du ratio de 1 agent pour 1 résident ?

Aussi, la conférence réaffirme sa totale opposition à la poursuite d'une politique d'austérité en direction des EHPAD et des services à domicile.

Elle condamne avec force les effets catastrophiques d'une telle politique, notamment sur la dégradation des conditions de travail ayant des conséquences délétères sur la prise en charge des résidents.

Au regard de ce mépris et de cet immobilisme la conférence des EHPAD revendique :

- Le recrutement immédiatement de 40 000 postes de personnels supplémentaires en établissement et en service de soins à domicile, avec l'objectif de faire évoluer le ratio moyen actuel de 0,6 à 1 par personne âgée le plus rapidement possible.
- De revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail pour l'ensemble des personnels afin de relancer l'attractivité des métiers.
- La revalorisation des grilles de classification dans les conventions collectives nationales.
- Une augmentation des subventions, permettant la reconstruction ou la rénovation des établissements par la mise en œuvre de procédures simplifiées et innovantes permettant les investissements.
- L'extension du dispositif de formation d'Assistant de Soins en Gériatrie (ASG), attribution d'une prime spéciale à tous les autres personnels travaillant auprès des personnes âgées.
- La suppression des contraintes apportées par la loi de transformation de la Fonction Publique, dont la Fédération demande l'abrogation qui porte atteinte au droit de grève pour les agents territoriaux des établissements et services.
- La mise en place d'un dispositif visant à la reconversion des personnels, qui sont dans l'incapacité physique d'exercer leur profession.
- L'ouverture d'un débat national sur le financement de la dépendance avec des objectifs et un calendrier de mise en œuvre des propositions.

Aussi :

La conférence des EHPAD appelle l'ensemble des syndicats à participer massivement pour la défense des retraites lors du rassemblement du 21 septembre 2019 à Paris.

Concernant les EHPAD, la conférence décide d'une grève nationale jusqu'à l'obtention des revendications, notamment sur l'augmentation des effectifs avec le ratio de 1 personnel pour 1 résident et le versement de la prime ASG pour tous les personnels.

A ce titre, la conférence appelle l'ensemble des syndicats des EHPAD et des services à domicile à débiter, dès le 23 septembre (sur la base d'un préavis de grève reconductible que va déposer la Fédération), la mobilisation pour construire le rapport de force.

Le point d'orgue de cette grève sera le 15 octobre, jour de la remise du rapport des métiers du grand âge (mission EL-KHOMRI) à la Ministre.

Résister – Revendiquer - Reconquérir